

FORMALITES ET DEMARCHES

1- Auprès des prescripteurs :

Vous devez prendre contact avec votre conseiller prescripteur (du Pôle Emploi, de la Mission Locale ou de Cap Emploi) afin qu'il valide votre projet de formation.

Vous pouvez également bénéficier de la prestation CPF « Confirmer son Projet de Formation » auprès des conseillers du Pôle Emploi.

2- Auprès de l'organisme de formation :

Prenez un rendez vous avec le Référent Formation du Centre de Formation des métiers afin d'être évalué par des tests de sélection qui seront suivis d'entretiens individuels avec le Responsable Pédagogique.

À l'issue du recrutement un bilan de positionnement sera effectué en amont du démarrage de l'action de formation par l'ouverture de votre passeport emploi et des exercices « Maîtrise des Compétences Clés ».

Le jour de l'entrée en stage, une liste de documents administratifs vous sera demandée afin de constituer votre dossier de rémunération stagiaire, votre inscription à l'examen , de vous commander une tenue professionnelle...



CONTACTS

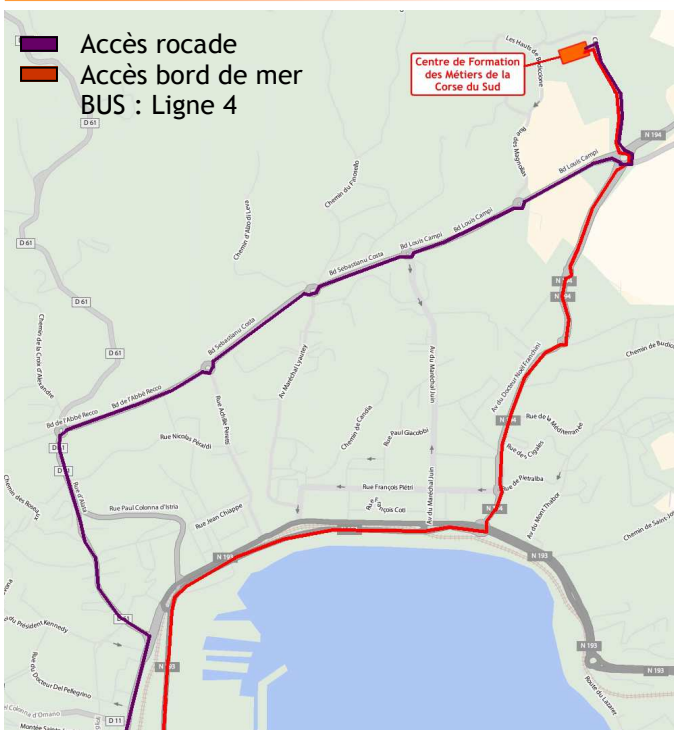
Prise de rendez-vous au :

Standard du centre de formation des Métiers :
04.95.23.53.14

Contacts:

Référent Formation : **04.95.23.93.94**
Bernard TORRE btorre@cfm-ajaccio.org

PLAN D'ACCES



CHAMBRE DE METIERS DE CORSE DU SUD
CENTRE DE FORMATION DES METIERS

Chemin de la Sposata
Quartier Bacciochi BP 40958
20 700 AJACCIO CEDEX 9

Téléphone : 04.95.23.53.00 - Télécopie : 04.95.23.53.23
Site Internet : <http://www.cfm-ajaccio.fr>



Centre de Formation des
Métiers de la Corse du Sud

Installation et Maintenance En Energies Renouvelables 16/SFOR/MA/055



*Formations financées dans le cadre du
Programme Régional de Formation
Professionnelle 2017-2018 (avenant)
par la Collectivité Territoriale de Corse et
le Fond Social Européen*

OBJECTIFS

Permettre à des demandeurs d'emploi d'accéder à une formation professionnalisante ayant comme objectifs 3 habilitations :

- Qualification solaire (QUALI SOL) ,
- Qualification Photovoltaïque (QUALI PV)
- Qualification Pompe à chaleur (QUALI PAC)

La qualification Installateur, Mainteneur en systèmes solaires thermiques et photovoltaïques garantit une adaptation permanente aux innovations et changements dans le domaine solaire. Elle permet de préparer les futurs professionnels qui réaliseront tous les travaux solaires : de l'implantation du capteur à la maintenance et au suivi des installations, avec une double orientation thermique et photovoltaïque.

BENEFICIAIRES

- **Demandeurs d'emploi** inscrits au Pôle Emploi catégories 1, 2 et 3 et adhérents CSP sans qualification professionnelle ou ayant un projet de reconversion ayant soit un niveau V du secteur second œuvre bâtiment (électricité—installation thermique...) soit de l'expérience professionnelle dans le secteur

Les candidats à ce programme ne doivent pas avoir bénéficié de 2 actions qualifiantes sur des fonds publics dans les 24 derniers mois.

CARACTERISTIQUES

Lieu de Formation: Ajaccio

Niveau d'entrée: Niveau VI, V (tests à prévoir) qualification de niveau V ou expérience professionnelle

Niveau de sortie: Niveau V

Durée totale: 732h dont centre: 487h et entreprise: 245h

Intensité Hebdomadaire: 35h

Places disponibles: 8

Période de Formation: Janvier 2018 à Juin 2018

MODULES

-Période d'intégration (35h) : Accueil, présentation des objectifs de formation, connaissance de l'environnement professionnel, sensibilisation au développement durable, adaptation du parcours de formation .

-Module 1 : Notions techniques préalables pour solaire thermique et photovoltaïque (56h). :

- Bases thermiques et hydrauliques
- Bases de l'électricité et de la régulation
- Bases du travail du cuivre et soudage
- Bases de couverture et zinguerie
- Sensibilisation au développement durable

-Module 2 : Prévention des risques professionnels(35h):

- Evaluation des risques professionnels
- Règles de sécurité d'accès aux toitures et sécurité de chantier
- Travail en hauteur et équipement de protection individuelles
- Elévation et manutention des équipements en hauteur
- Règles de sécurité en environnement électrique basse tension

-Module 3: Maitrise de l'énergie et réglementation (21h):

- Notion de bio climatisme: orientation du bâtiment, protection solaire
- Notion opérationnelle de thermique appliquée au bâtiment
- Diagnostic de performance énergétique

-Module 4: le solaire thermique (161h):

- Généralités sur la filière solaire thermique.
- Etude des systèmes solaires thermiques
- Travaux pratiques sur les systèmes solaires thermiques

-Module 5: le solaire photovoltaïque (84h):

- Généralités sur la filière solaire photovoltaïque
- Etude des systèmes solaires photovoltaïque
- Travaux pratiques sur les systèmes solaires photovoltaïque

- Langue Corse (60h)

- Période en entreprise (245h)

- Session de validation (35h)

FINANCEMENT

Les formations sont gratuites pour les stagiaires.
Les frais pédagogiques sont assurés par la CTC

STATUT

Dès votre entrée en formation, vous bénéficierez du **statut de stagiaire de la Formation Professionnelle Continue**.

Ce nouveau statut vous confère **des droits** (enseignements, couverture sociale, rémunération) mais également **des obligations** à respecter envers l'organisme dont vous dépendez.

Votre présence est obligatoire pendant toute la durée de l'action de formation aussi bien durant les périodes d'enseignement en centre que durant les périodes d'application en entreprise.

Une fois engagé dans un parcours de formation, vous devrez respecter le cahier des charges de la CTC, qui vous sera remis à l'entrée avec notre règlement intérieur.

REMUNERATION

Ces actions de formation sont rémunérées en fonction de votre situation administrative le jour de l'entrée en stage:
2 types de rémunération :

-la rémunération liée au régime d'assurance chômage : si vous êtes indemnisé au titre de l'ARE Allocation de Retour à l'Emploi par Pôle Emploi ou un employeur public, vous bénéficierez de l'AREF (maintien de vos allocations ARE en formation à hauteur minimum de 19,82 € par jour). Si vos droits ARE ne couvrent pas la totalité de la formation, la Rémunération de Fin de Formation RFF(plafonnée à 652,02 € par mois) pourra vous être octroyée sous certaines conditions : que la formation concernée fasse partie de la liste des métiers dit « en tension ».

-la rémunération publique des stagiaires :

Si vous n'êtes pas indemnisé au titre de l'ARE (Rejet de Pôle Emploi) ou bénéficiaire de l'ASS vous pourrez bénéficier de la rémunération publique versée par la CTC via l'Agence de Services et de Paiements (ASP), qui se compose de différents forfaits mensuels selon votre situation personnelle et vos activités antérieures passées.

Dans les 2 cas de figures, votre rémunération reste soumise à votre assiduité pendant la durée de la formation